



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
 Nombre de membres présents : 21 représentants 36 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 40 voix

**Délibération n° BS-2024/18**

**Objet : Désignation de conseillers délégués**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
REY Freddy	CHAVAND Christelle
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOIX-NEVEU Arthur
	BOUZON Elodie
	EGO Catherine
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
	POZO Jean-Christophe
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand
	ZUCCHERO Pascal

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique
	DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	MONIN Michelle
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	DUPRAZ Fabien à ZUCCHERO Pascal
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	MOLLIERE Denis
BONNARDON Pierre	

Votants (en voix) : 40  
 Exprimés (en voix) : 40  
 Pour : 40  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Désignation de conseillers délégués

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne sa gouvernance, il est fait application de l'article 9 des statuts (élection du Président et des Vice-présidents).

Par ailleurs, le règlement intérieur en vigueur stipule que « sur proposition du Président, le Bureau syndical peut élire un ou des conseillers délégués. Les conseillers délégués reçoivent délégation pour traiter de toute question relative au domaine qui leur est confié selon des modalités analogues aux délégations dont disposent les Vice-présidents ».

Le Président du Parc propose de mettre en place des conseillers délégués qui seraient chargés, sous la responsabilité du Vice-président concerné, d'un projet ou d'une mission particulière :

- Conseiller délégué à la forêt-filière bois : Bernard Michallet
- Conseiller délégué au Conseil scientifique : Clémentine Eymery

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***D'entériner la liste des conseillers délégués proposée par le Président.***

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2024,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **02 MAI 2024**

